

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 70-2015

Le conseil d'administration approuve le principe d'une proratisation de la comptabilisation des heures TP lorsqu'elles interviennent au-delà du service(en heures complémentaires) pour l'ensemble des enseignants de l'Université.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 15	Pour :	10
	Contre :	
	Abstention(s) :	5

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS


Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en liane le : 17 juillet 2015.